



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 novembre 2024, à 19 h 30, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-11-357

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Adoption du Second Projet de règlement 733-2024 modifiant le règlement de zonage #364 concernant les distances séparatrices liées aux contraintes sonores avec les routes 125, 158 et l'autoroute 25 ainsi que des dispositions applicables aux constructions et ouvrages à l'intérieur des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
3. VARIA
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-11-358

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. **Adoption du Second Projet de règlement 733-2024 modifiant le règlement de zonage #364 concernant les distances séparatrices liées aux contraintes sonores avec les routes 125, 158 et l'autoroute 25 ainsi que des dispositions applicables aux constructions et ouvrages**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

à l'intérieur des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

2024-11-359

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REPORTER le point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE.

~~~~~

### 3. VARIA

Aucun sujet.

~~~~~

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 47, l'ordre du jour est épuisé.

2024-11-360

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

- Original signé -

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée